



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Mayenne



Dossier suivi par :
Michel Mauger
Secrétaire général

Cité Administrative
rue Mac Donald
BP 23851
53030 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 59 92 21
michel.mauger1@ac-nantes.fr

Laval, le 29 novembre 2018

Le directeur académique des services départe-
mentaux de l'éducation nationale de la
Mayenne

à

Monsieur le secrétaire départemental de la
FNEC-FP-FO 53
Monsieur le secrétaire départemental du
SNUDI-FO
Madame la secrétaire départementale adjointe
du SNUDI-FO

J'ai pris connaissance de votre courrier du 19 novembre 2018 relatif à l'organisation du groupe de travail consacré aux opérations de la carte scolaire 2019.

En premier lieu, je souhaite vous assurer de mon attachement à la construction d'un dialogue social de qualité. L'organisation d'un groupe de travail spécifique "carte scolaire", relevant de ma seule initiative, en est une illustration. Les travaux qui y sont conduits permettent, notamment, aux représentants des personnels de prendre l'attache des écoles susceptibles d'être concernées par une mesure, de pouvoir argumenter à l'occasion du CTSD, et, ainsi, affiner l'analyse du directeur académique avant sa prise de décision.

S'il est d'usage que le groupe de travail, qui n'est pas une instance institutionnelle, soit une émanation du CTSD, il est également d'usage que les organisations syndicales ne communiquent pas sur les situations qui y sont évoquées, ou, si nécessaire le fassent de manière extrêmement prudente. Je l'avais d'ailleurs rappelé à l'occasion de la carte scolaire 2017.

Votre organisation syndicale, dans le département, a décidé de ne pas respecter ces usages : elle a communiqué sur le retrait des neuf postes en Mayenne en amont du CTA, puis présenté les échanges en groupe de travail comme le "*projet de l'IA-DASEN*", qualifié de "*véritable saignée*". Même si je considère effectivement les organisations syndicales comme "*indéfectiblement libres dans leur expression*", il me semble difficile de voir dans ces propos sans nuances une simple présentation "*d'éléments de réflexion*".

Aussi, je vous confirme que votre organisation syndicale ne sera pas invitée au groupe de travail relatif à la préparation de la carte scolaire 2019.

Denis WALECKX